



Droit succession du demi-frere

Par **MARIE**, le 13/10/2008 à 08:47

Mon époux né d'un premier mariage, a été élevé par mon beau père depuis l'âge de 2 ans, et ou sont nées du second mariage 1 demi-sœur et un demi-frère, ses grands-parents et sa maman étant décédé il y a plus de 18 ans, ou aucun héritage a été mis en place, c'est mon beau père qui a hérité.

A ce jour il est décédé la succession se met en place sauf que mon époux n'a aucun droit, selon le notaire !

Pourriez-vous lui donner une lueur d'espoir, car il est effondré déjà par le deuil, et le comportement de sa demi-sœur et demi-frère.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à toutes ses personnes qui se trouvent dans l'inquiétude.